

Département : Haute-Garonne
Canton : Saint-Martory
Arrondissement : Saint-Gaudens
Commune : Mancieux

**Extrait du Registre des délibérations de la
Commune de MANCIOUX**

Séance du 05 Juin 2026

Date de convocation : 29 Mai 2026

**DCM_2026_06_01 : DELIBERATION PROCEDANT A L'ELECTION DES
DELEGUES POUR LES ELECTIONS SENATORIALES AU SCRUTIN
MAJORITAIRE (-1000 hab.)**

L'an deux mille vingt-six et le cinq juin, à vingt heures zéro minutes, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Henri GOIZET

Sont présents : Henri GOIZET, Jean-François OZANNE, Daniel VILLEMUR, Joël ARTIGUES, Angèle BONNET, Esmeralda DUMOULARD, Karine FOURCADE, Laetitia NAGY,

Nombre de conseillers en exercice : 11
Présents : 8
Votants : 11
Pour : 11
Contre : /
Abstentions : /
Ne prend pas part au vote : /

Absents - Excusés : Christelle GASPERONI (à donner pouvoir à Laetitia NAGY), Mathieu DOMINGUEZ (à donner pouvoir à Daniel VILLEMUR), Gilles RUAUX (à donner pouvoir à Karine FOURCADE),

Secrétaire(s) de séance : Karine FOURCADE

Le conseil municipal,

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 20 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune de Mancieux (1 délégué / 3 suppléants)

a. Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de

Madame Angèle BONNET, Jean François OZANNE, Laetitia NAGY et Esmeralda DUMOULARD

b. Election des délégués

Les candidatures enregistrées :

- M. GOIZET Henri

Monsieur le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. GOIZET Henri 11 voix

M. GOIZET Henri ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales

c. Election des suppléants

Les candidatures enregistrées :

- OZANNE Jean François
- VILLEMUR Daniel
- BONNET Angèle

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- OZANNE Jean François 11 voix
- VILLEMUR Daniel 11 voix
- BONNET Angèle 11 voix

- M.OZANNE Jean François, M.VILLEMUR Daniel et Mme BONNET Angèle ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.

Ainsi fait et délibéré les jour mois an que dessus.

Le Maire,
Henri GOIZET



Département : Haute-Garonne
Canton : Saint-Martory
Arrondissement : Saint-Gaudens
Commune : Mancieux

**Extrait du Registre des délibérations de la
Commune de MANCIEUX**

Séance du 05 Juin 2026

Date de convocation : 29 Mai 2026

**DCM_2026_06_02 : ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION A L'ASSOCIATION ASA
(Arbas Salat Animation)**

L'an deux mille vingt-six et le cinq juin, à vingt heures zéro minutes, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Henri GOIZET

Sont présents : Henri GOIZET, Jean-François OZANNE, Daniel VILLEMUR, Joël ARTIGUES, Angèle BONNET, Esméralda DUMOULARD, Karine FOURCADE, Laetitia NAGY,

Nombre de conseillers en exercice : 11
Présents : 8
Votants : 11
Pour : 11
Contre : /
Abstentions : /
Ne prend pas part au vote : /

Absents - Excusés : Christelle GASPERONI (à donner pouvoir à Laetitia NAGY), Mathieu DOMINGUEZ (à donner pouvoir à Daniel VILLEMUR), Gilles RUAUX (à donner pouvoir à Karine FOURCADE),

Secrétaire(s) de séance : Karine FOURCADE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les associations peuvent être soutenues financièrement par la Mairie de Mancieux dans le cadre de leurs activités et des prestations qu'elles peuvent offrir à un large public.

Il précise qu'une enveloppe annuelle de 10 760,00 € a été inscrite sur le budget communal de 2026.

Monsieur le Maire rappelle que des subventions ont déjà été attribuées lors du conseil municipal du 13 Avril

Il propose d'attribuer une subvention à l'association Arbas Salat Animation dans l'enveloppe des crédits disponibles, à savoir la somme de 100 €

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité.

- **DÉCIDE** d'attribuer et de verser une subvention à l'association ASA pour une somme totale de 100 €

- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 65748 du budget 2026 de la commune de Mancieux,

- **DONNE** pouvoir à monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires au versement des subventions attribuées.

Ainsi fait et délibéré les jour mois an que dessus.

Le Maire,
Henri GOIZET

